

15 mars 2021

Déconfinement des activités sportives et parascolaires

Chers parents,

Le 12 mars, la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, a annoncé un retour progressif aux activités sportives et récréatives à compter du 26 mars.

Voici un aperçu des mesures qui seront mises en place dès le 26 mars touchant nos différents établissements qui sont tous situés en zone orange:

- Les activités sportives et parascolaires, intérieures et extérieures, peuvent avoir lieu avec des élèves provenant de différents groupes-classe au sein de la même école, mais ceci est toujours interdit entre différentes écoles.
- Les activités extérieures sans contact seront permises pour des groupes de 12 personnes, plus une personne pour la supervision ou l'encadrement.
- Les activités intérieures sans contact pourront se faire en groupe d'un maximum de 8 personnes, avec encadrement obligatoire.
- Aucun match interéquipes ou interécoles ni compétition ne sont permis.
- Les activités doivent avoir lieu sans spectateurs.
- Les mesures sanitaires, dont la distanciation sociale entre élèves qui proviennent de différents groupes-classe, continueront à être respectées.

Voici un rappel des différents points d'information partagés le [5 mars](#) dernier. Tel que mentionné ci-haut, certains allègements supplémentaires seront en vigueur à partir du 26 mars.

- Les activités culturelles et parascolaires peuvent reprendre le 15 mars 2021 mais uniquement au sein du même groupe-classe stable.
- Les sorties scolaires peuvent recommencer le 15 mars 2021 mais uniquement au sein du même groupe-classe stable et à condition que les mesures sanitaires soient respectées.
- Les élèves continuent de dîner avec leur groupe-classe stable.
- Écoles primaires:
 - Tous les élèves de la 1re à 6e année doivent porter un couvre-visage lorsqu'ils se déplacent dans l'école, dans les espaces intérieurs communs et dans l'autobus scolaire.
 - Tous les élèves de la 5e et 6e année doivent également porter un couvre-visage lorsqu'ils sont en classe.
- Écoles secondaires:

- Tous les élèves doivent continuer à porter un masque de procédure en tout temps, y compris dans la classe, dans les espaces communs, sur le terrain d'école et dans l'autobus scolaire.
- Les élèves de 3e, 4e, 5e secondaire continuent de fréquenter l'école en personne tous les deux jours, en alternance avec l'apprentissage en ligne.
- [Quoi faire si mon enfant a des symptômes reliés à la COVID-19](#)

[À l'école, je me protège et je protège les autres - port du masque](#)

Encore une fois, je tiens à vous remercier de votre continuelle collaboration afin d'assurer que nos écoles demeurent des milieux éducatifs sains et sécuritaires. Nous allons continuer à vous tenir au courant par courriel des derniers développements liés à la pandémie.

Sincèrement,



Michel Soucy,
Directeur général, CSET